

Sud
Solidaires, unitaires, démocratiques

Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
Aubevoye le 13 Mars 2001 numéro 46

Nous invitons tous ceux et toutes celles qui ont imposé SUD comme 3^{ème} organisation syndicale sur l'Etablissement Guyancourt/Aubevoye à venir boire le verre de l'amitié le Vendredi 16 Mars à partir de 11h30 au local syndical SUD au G 24.

Nous invitons aussi tous ceux et toutes celles qui s'interrogent sur la réalité de notre syndicat à venir en discuter le même jour à la même heure.

Quelques explications s'imposent :

Beaucoup de salariés ont été surpris qu'avec 702 voix et 15.36% nous ayons qu'un seul siège, alors que la CFDT avec 686 et 15.01% a obtenu 2 sièges. Ces résultats sont le cumul des voix du 1^{er} collège, 2^{ème} et 3^{ème} collèges, alors que la répartition des sièges se fait par collège. A quelques voix près dans le 2^{ème} collège, SUD aurait pu obtenir un siège supplémentaire au détriment de la CFDT.

Il est vrai que ce mode d'élection proportionnelle est tout relatif. Les chiffres sont éloquents : dans le 2^{ème} collège

- la CFE.CGC/FO avec 665 voix et 25.32% a obtenu 2 sièges***
- SUD avec 606 voix et 23.08% a obtenu 1 siège***
- la CFDT avec 313 voix et 11.92% a obtenu 1 siège.***

Sont donc élus pour SUD : Dominique Coustaury (Titulaire), Yves Chervin et Bernard Pujkis (suppléants).

Elections DP suite

Rappel : SUD a engagé une action en justice contre la direction Renault afin que les sous traitants subordonnés à Renault puissent voter en DP et avoir des élus qui puissent les défendre.

Le contentieux que SUD a engagé au Tribunal de Versailles suit son cours.

L'expert nommé par le Tribunal d'Instance continue ses investigations. Aujourd'hui il juge nécessaire de réunir la direction et les organisations syndicales. Le 15 Mars aura lieu une réunion afin de trouver une solution.

Propositions de l'expert :

BASES POUR UN ACCORD EVENTUEL SUR LES ELECTIONS D.P.

Plan de l'accord :

1 / Exposé des motifs et bref historique (très voisin du projet de rapport d'expertise).

PROJET de CONVENTIONS :

2/ Arrêt des procédures en cours (contentieux au T.I. de Versailles et à la Cour de Cassation).

3/ Le personnel des entreprises sous-traitantes habituellement classées dans la catégorie « Métiers techniques » (hormis les métiers supports et connexes) sera inscrit sur la liste des électeurs, à partir du moment où la personne concernée a acquis une ancienneté d'au moins un an sur le site du Technocentre en cumulant éventuellement la durée de présence au Technocentre avec celle de l'établissement précédent qui a vu les effectifs Renault et entreprises extérieures mutés au Technocentre.

4/ Un salarié d'une entreprise extérieure ayant la qualité d'électeur ne peut cependant pas être éligible.

5/ Le personnel des entreprises sous-traitantes pourra faire part de ses revendications en s'adressant à l'un des délégués du personnel Renault élus, qui en fera part à la Direction du personnel du Technocentre, selon les formes habituelles.

Le cas échéant, le D.P. saisi aura la charge d'en informer la Direction de l'entreprise sous-traitante concernée par courrier.

6/ Jusqu'à l'organisation des élections des D.P., les mandats actuels des D.P. sont prorogés.

7/ L'accord trouvé sera soumis à l'homologation du T.I. de Versailles et sera envoyé à l'Inspection du Travail.

L'effectif maximum concerné est d'environ 1100 personnes, conduisant au maximum à 5 délégués du personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Pour SUD ces propositions nous paraissent être une base de discussion acceptable.